# (11) EP 2 062 496 A1

(12)

### **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:27.05.2009 Bulletin 2009/22

(51) Int CI.: **A45D** 34/04 (2006.01) A45D 40/06 (2006.01)

B65D 83/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 08291110.8

(22) Date de dépôt: 25.11.2008

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR

Etats d'extension désignés:

AL BA MK RS

(30) Priorité: 26.11.2007 FR 0708253

(71) Demandeur: Rexam Reboul 74960 Cran Gervier (FR)

(72) Inventeur: Mermoud, Pierre 74960 Cran Gervier (FR)

(74) Mandataire: Sayettat, Julien Christian Strato-IP BL 57 - 14, rue Solleillet 75020 Paris (FR)

## (54) Système d'application d'un produit liquide pâteux avec applicateur rétractable

(57)L'invention concerne un système d'application d'un produit (P) liquide pâteux, comprenant un corps inférieur (1) qui est monté en rotation manuelle sur un corps supérieur (2), et un applicateur (5) solidaire dudit corps supérieur en étant pourvu d'un orifice de distribution (6) du produit (P), ledit système comprenant en outre un dispositif de distribution du produit (P) qui est actionné par rotation du corps inférieur (1), ledit système comprenant en outre un corps extérieur (24) et une base (25) qui est montée en rotation manuelle sur ledit corps extérieur, le corps supérieur (2) étant monté en translation réversible dans le corps extérieur (24) entre une position rétractée dans laquelle l'applicateur (5) est logé dans le corps extérieur (24) et une position d'utilisation dans laquelle ledit applicateur est saillant dudit corps extérieur, le corps inférieur (1) étant monté en translation dans la base (25) pour déplacer réversiblement le corps supérieur (2) entre ses deux positions par rotation de la base (25) respectivement dans un sens, et pour être entrainé en rotation par ladite base lorsque ledit applicateur est en position d'utilisation.

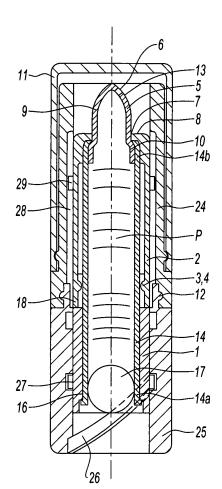


Fig. 1

EP 2 062 496 A1

10

15

20

25

35

40

45

[0001] L'invention concerne un système d'application d'un produit liquide pâteux sur une personne ou un objet.
[0002] En particulier, le système permet l'application d'un produit tel qu'un rouge à lèvres liquide (ou lip gloss en anglais) ou un produit de soin pour les lèvres. En effet, il existe une demande pour remplacer les rouges à lèvres en bâton qui sont appliqués par frottement, par des rouges à lèvres liquides à appliquer directement sur les lèvres.

1

[0003] Pour appliquer un rouge à lèvres liquide, il est connu d'utiliser un dispositif comprenant un récipient dans lequel le produit liquide pâteux est conditionné, l'application pouvant être réalisée soit par appui sur le récipient souple qui est alors équipé d'un applicateur, soit par immersion d'un pinceau d'application dans le récipient.

**[0004]** Toutefois, de tels dispositifs présentent l'inconvénient d'une manipulation compliquée qui, de plus, s'éloigne de la gestuelle à laquelle les utilisatrices sont habituées pour appliquer un rouge à lèvres en bâton.

**[0005]** L'invention vise à perfectionner les dispositifs d'application d'un produit liquide pâteux selon l'art antérieur en proposant une gestuelle connue pour les rouges à lèvres en bâton, ledit dispositif étant en outre particulièrement simple à réaliser.

[0006] A cet effet, l'invention propose un système d'application d'un produit liquide pâteux, comprenant un corps inférieur qui est monté en rotation manuelle sur un corps supérieur, et un applicateur solidaire dudit corps supérieur en étant pourvu d'un orifice de distribution du produit, ledit système comprenant en outre un dispositif de distribution du produit qui est actionné par rotation du corps inférieur, ledit système comprenant en outre un corps extérieur et une base qui est montée en rotation manuelle sur ledit corps extérieur, le corps supérieur étant monté en translation réversible dans le corps extérieur entre une position rétractée dans laquelle l'applicateur est logé dans le corps extérieur et une position d'utilisation dans laquelle ledit applicateur est saillant dudit corps extérieur, le corps inférieur étant monté en translation dans la base pour déplacer réversiblement le corps supérieur entre ses deux positions par rotation de la base respectivement dans un sens, et pour être entrainé en rotation par ladite base lorsque ledit applicateur est en position d'utilisation.

**[0007]** D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

- les figures 1 et 2 sont des représentations en coupe longitudinale d'un dispositif d'application selon un premier mode de réalisation de l'invention, respectivement en position initiale rétractée (figure 1) et en position d'utilisation (figure 2);
- les figures 3 et 4 sont des représentations en coupe longitudinale d'un dispositif d'application selon un

- deuxième mode de réalisation de l'invention, respectivement en position initiale rétractée (figure 3) et en position d'utilisation (figure 4);
- la figure 5 est une représentation en coupe longitudinale montrant le surmoulage d'un applicateur par une poche souple;
- la figure 6 est une représentation partielle en coupe longitudinale montrant un dispositif de rotation antiretour par l'intermédiaire duquel le corps inférieur est monté sur le corps supérieur;
- la figure 7 est une représentation partielle en coupe transversale du dispositif de rotation anti-retour de la figure 6;
- la figure 8 est une représentation partielle en vue latérale montrant une variante d'un dispositif de rotation anti-retour par l'intermédiaire duquel le corps inférieur est monté sur le corps supérieur.

[0008] En relation avec les figures, on décrit un système d'application d'un produit P liquide pâteux, tel qu'un rouge à lèvres liquide (ou lip gloss en anglais) ou un produit de soins pour les lèvres. Selon d'autres réalisations, le système selon l'invention permet l'application d'un produit liquide pâteux sur une autre zone d'une personne, notamment sur la peau, ou d'un autre type de produit notamment à usage cosmétique ou thérapeutique, ou encore l'application du produit sur un objet.

[0009] Le système comprend un corps inférieur 1 d'actionnement qui est monté en rotation manuelle sur un corps supérieur 2, lesdits corps étant réalisés en matériau rigide notamment en plastique ou en métal. Le système d'application comprend également un dispositif de distribution du produit P qui est actionné par rotation du corps inférieur 1 dans un sens. Pour ce faire, dans les modes de réalisation représentés, le corps inférieur 1 est clipsé dans le corps supérieur 2 par l'intermédiaire d'une gorge 3 et d'un jonc 4 qui sont agencés pour permettre la rotation relative des deux corps 1, 2.

[0010] Le système comprend également un applicateur 5, également en matériau rigide ou en matériau semi-rigide, notamment transparent ou au moins translucide. L'applicateur 5 est solidaire du corps supérieur 2, ledit applicateur étant pourvu d'un orifice 6 de distribution du produit P. Dans le mode de réalisation représenté sur les figures 1 et 2, l'applicateur 5 comprend une base qui est associée dans un logement 7 formé dans la paroi supérieure 8 du corps supérieur 2, et une partie saillante 9 du corps supérieure 2 qui est pourvue de l'orifice 6 de distribution. Plus précisément, la base comprend une jupe 10 dont la périphérie est emmanchée de façon étanche dans le logement 7, et la partie saillante 9 s'étend au-delà de la paroi supérieure 8.

[0011] Par ailleurs, le système comprend un capot 11 de protection de la partie saillante 9 qui est monté sur le bord de la paroi supérieure 8, notamment en prévoyant la coopération d'un jonc 12 d'encliquetage du capot 11 sur ledit bord. Pour des raisons esthétiques, le capot 11 peut être prévu transparent ou au moins translucide afin

55

40

de laisser apparent l'applicateur 5.

[0012] En outre, l'orifice de distribution 6 est formé sur une zone biseautée 13 de la partie saillante 9 de l'applicateur 5, ladite zone étant agencée notamment plane pour faciliter l'application du produit P sur les lèvres. Par conséquent, l'applicateur 5 schématisé sur les figures présente sensiblement la forme d'un raisin de rouge à lèvres en bâton.

[0013] L'orifice de distribution 6 peut présenter une géométrie adaptée à l'application envisagée, notamment une fente droite ou non, continue ou discontinue. En variante, une pluralité d'orifices 6 de distribution peut être prévue, notamment une pluralité de petits trous. En outre, la zone biseauté 13 peut être revêtue d'un flockage ou d'un textile afin d'adoucir le contact avec les lèvres et de favoriser la répartition du produit P lors de son application.

[0014] Le système comprend également un corps extérieur 24 et une base 25 qui est montée en rotation manuelle sur ledit corps extérieur. Le corps supérieur 2 est monté en translation réversible dans le corps extérieur 24 entre une position rétractée (figure 1 et 3) dans laquelle l'applicateur 5 est logé dans le corps extérieur 24 et une position d'utilisation (figure 2 et 4) dans laquelle ledit applicateur est saillant dudit corps extérieur. En particulier, en position rétractée, l'extrémité supérieure de l'applicateur 5 est disposée affleurant de la paroi supérieure du corps extérieur 24.

**[0015]** En outre, le corps inférieur 1 est monté en translation dans la base 25 pour déplacer réversiblement le corps supérieur 2 entre ses deux positions par rotation de la base 25 respectivement dans un sens, et pour être entrainé en rotation par ladite base lorsque ledit applicateur est en position d'utilisation.

**[0016]** Ainsi, la gestuelle d'application du produit P liquide pâteux s'apparente à celle d'un rouge à lèvres en bâton, dans laquelle le raisin, comme l'applicateur 5 selon l'invention, est déplaçable réversiblement en translation par l'intermédiaire d'une base 25 actionnable manuellement en rotation. En outre, la disposition de l'applicateur 5 en position rétractée permet de garantir sa protection entre deux applications.

[0017] Dans les modes de réalisation représentés, la surface intérieure de la base 25 comprend une gorge en hélice 26, le corps inférieur 1 comprenant un ergot 27 extérieur qui est engagé dans ladite gorge sur la course de translation. En outre, l'ergot 27 peut venir en butée axiale en fin de gorge 26 lorsque l'applicateur 5 est en position d'utilisation, de sorte à permettre l'entrainement en rotation du corps inférieur 1 par l'intermédiaire de la base 25.

[0018] Par ailleurs, la surface interne du corps extérieur 24 comprend une cannelure axiale 28 dans laquelle un ergot extérieur 29 du corps supérieur 2 est guidé. L'ergot peut être en butée axiale dans la cannelure 28 lorsque l'applicateur 5 est en position d'utilisation, de sorte à permettre l'entrainement en rotation du corps inférieur 1 par l'intermédiaire de la base 25. Dans le mode

de réalisation représenté, deux ensembles ergots 29 - cannelure 28 sont prévus de part et d'autre de l'axe de translation.

[0019] En variante, éventuellement complémentaire de la mise en butée axiale d'au moins un ergot 27, 29, le corps supérieur 2, notamment la périphérie de la paroi 8, peut être en butée axiale en position d'utilisation dans le corps supérieur 24, notamment dans l'ouverture supérieure dudit corps, de sorte à permettre l'entrainement en rotation du corps inférieur 1 par l'intermédiaire de la base 25.

**[0020]** Ainsi, la rotation de la base 25 provoque successivement la montée de l'applicateur 5 puis l'actionnement du dispositif de distribution par entraînement en rotation du corps inférieur 1. Après application, l'utilisatrice tourne la base 25 en sens inverse pour rétracter l'applicateur 5 dans le corps extérieur 24, l'actionnement du dispositif de distribution demeurant inactif.

[0021] Pour ce faire, le système peut comprendre un dispositif 18 de rotation anti-retour par l'intermédiaire duquel le corps inférieur 1 est monté sur le corps supérieur 2 afin d'empêcher la rotation dudit corps inférieur dans le sens S opposé à l'actionnement. En effet, dans les modes de réalisation représentés, la distribution du produit P s'entend par des rotations cumulatives du corps inférieur 1 dans un sens au fur et à mesure des applications.

[0022] Selon le premier mode de réalisation représenté sur les figures 1 et 2, le dispositif de distribution comprend une poche 14 souple et étanche, par exemple réalisée en matériau élastomérique, dans laquelle le produit P à appliquer est conditionné. Dans les modes de réalisation représentés sur les figures 1 et 2, la poche 14 est formée d'un manchon tubulaire comprenant une ouverture inférieure 14a et une ouverture supérieure 14b.

[0023] La poche 14 est logée dans les corps inférieur 1 et supérieur 2 afin de la protéger. En outre, la poche 14 est d'une part solidaire en rotation du corps inférieur 1 et d'autre part solidaire de l'applicateur 5 en étant en communication étanche avec l'orifice 6. Ainsi, lors de l'actionnement en rotation du corps inférieur 1, celui-ci entraîne en rotation la poche souple 14 qui est solidaire par ailleurs de l'applicateur 5 fixe. Il en résulte donc une torsion de la poche souple 14, et donc une diminution du volume de conditionnement du produit P. Le produit P est alors mis en pression dans la poche 14, ladite pression induisant une distribution du produit P au travers de l'orifice 6.

[0024] Sur la figure 5, l'épaisseur e de l'enveloppe de la poche souple 14 augmente depuis le corps inférieur 1 jusqu'à l'applicateur 5. Ainsi, la poche 14 est d'abord mise en torsion en partie inférieure, afin de mieux vider ladite poche au cours des torsions successives. En variante non représenté, d'autre moyens permettant de favoriser la torsion progressive de la poche 14 depuis son ouverture inférieure 14a jusqu'à son ouverture supérieure 14b peuvent être envisagés.

[0025] Sur les figures 1 et 2, l'ouverture supérieure 14b

40

45

est montée autour de la jupe 10 pour être interposée de façon étanche entre ladite jupe et le logement 7 lors de l'emmanchement.

**[0026]** En variante représentée sur la figure 5, au moins une partie de l'applicateur 5 peut être surmoulée par la poche souple 14, ladite poche pouvant être transparente ou au moins translucide. En particulier, sur cette figure, la surface extérieure de la partie saillante 9 est surmoulée, ainsi que la surface intérieure de la jupe 10. Dans ce cas, après le surmoulage, une fente 15 est réalisée dans la zone de la poche 14 qui est formée en regard de l'orifice de distribution 6.

[0027] Cette réalisation, outre l'aspect esthétique du recouvrement de la partie visible de l'applicateur 5 par la poche souple 14, présente notamment l'avantage de pouvoir améliorer le toucher de la zone biseautée 13 sur laquelle les lèvres sont destinées à venir en contact. En outre, le bord de la fente 15 peut former une lèvre d'étanchéité de l'orifice 6, ladite étanchéité étant rompue qu'en cas de mise en pression du produit P. Cette réalisation permet donc d'éviter, entre deux applications, les fuites de produit P au travers de l'orifice 6, ainsi que le séchage du produit P disposé à proximité de l'orifice 6.

[0028] Par ailleurs, le corps inférieur 1 comprend un alésage 16 sur lequel l'ouverture inférieure 14a de la poche 14 est montée, un moyen d'obturation inférieur de la poche souple 14 étant associé dans ledit alésage. Plus précisément, l'alésage 16 présente une paroi annulaire axiale contre laquelle la surface extérieure de l'ouverture 14a est disposée, le moyen d'obturation venant serrer de façon étanche ladite surface contre ladite paroi.

**[0029]** Le moyen d'obturation représenté est formé d'une bille 17, par exemple en verre pour être transparente ou au moins translucide afin de laisser apparent au moins la teinte du produit P au travers d'elle, ladite bille étant montée dans l'alésage 16 postérieurement au conditionnement du produit P dans la poche 14. En variante non représentée, un bouchon d'obturation peut être utilisé, ou le moulage d'une cire d'obturation peut être formé dans l'alésage 16 après conditionnement du produit P.

[0030] En relation avec les figures 6 à 8, on décrit cidessous un dispositif 18 de rotation anti-retour pour un système selon ce premier mode de réalisation, ledit dispositif comprenant en outre des moyens agencés pour permettre un débattement angulaire de décompression dans le sens S opposé à l'actionnement. En effet, lors d'un actionnement, la distribution du produit P peut présenter une certaine inertie qui, en cas d'arrêt de l'actionnement, conduit à une distribution ultérieure du produit P. Pour limiter cette distribution non souhaitée, le débattement angulaire permet une légère détorsion de la poche 14 en fin d'actionnement, de sorte à stopper immédiatement la distribution. En outre, la dépression ainsi créée peut être agencée pour, en fin d'actionnement, aspirer le produit P depuis l'orifice 6 dans la poche 14.

[0031] Dans le mode de réalisation représenté, les moyens de débattement angulaire comprennent un ergot

19 qui est engagé dans une lumière angulaire 20, la course de l'ergot 19 dans la lumière 20 définissant le débattement angulaire de décompression.

[0032] Plus précisément, le dispositif de rotation antiretour comprend une bague de décompression 21 qui est interposé entre les corps supérieur 2 et inférieur 1, ledit dispositif comprenant, entre la bague 21 et un corps, une coopération entre un ergot 22 et des crans 23 d'antiretour et, entre la bague 21 et l'autre corps, la coopération de l'ergot 19 avec la lumière 20 de décompression.

[0033] Sur les figures 6 et 7, les crans 23 d'anti-retour sont formés sur la paroi interne du corps supérieur 2 et l'ergot 22 est formé sur la paroi extérieure de la bague 21. En outre, la bague 21 présente, à l'opposé de l'ergot 22, la lumière 20 de décompression, l'ergot 19 étant formé sur la paroi externe du corps inférieur 1.

[0034] Ainsi, en cas d'actionnement en rotation du corps inférieur 1, l'ergot se déplace dans la lumière 20 jusqu'à être en appui sur sa paroi avant (figure 7), ledit appui permettant ensuite d'entrainer l'ergot 22 opposé dans la succession de cran 23 anti-retour pour induire la torsion irréversible de la poche 14. Lors de l'arrêt de l'actionnement en rotation du corps inférieur 1, la position angulaire du corps supérieur 2 par rapport à la bague 21 est maintenue par l'engagement de l'ergot 22 dans un cran 23 anti-retour. Toutefois, l'effort exercé sur le corps inférieur 1 par la poche 14 souple tordue induit un déplacement en rotation dudit corps par rapport à la baque 21 dans le sens S opposé à l'actionnement, l'amplitude du déplacement étant définie par la course de l'ergot 19 dans la lumière 20. Il en résulte donc une légère détorsion de la poche souple 14.

[0035] Sur les figures 6 et 7, la bague 21 est interposée radialement entre les corps 1, 2 qui présentent une zone de recouvrement radial. Cette réalisation peut induire une augmentation du diamètre du système d'application. En variante représentée sur la figure 8, la bague 21 est interposée axialement entre les corps 1, 2 de sorte à éviter cette augmentation de diamètre. En outre, sur la figure 8, les crans 23 d'anti-retour son formés sur la bague 21 et l'ergot 22 est formé sur le corps supérieur 2. [0036] Selon le deuxième mode de réalisation représenté sur les figures 3 et 4, le dispositif de distribution comprend un piston 30 disposé dans un espace du corps supérieur 2 dans lequel le produit P est conditionné, En particulier, comme représenté, l'espace de conditionnement peut être constitué par le volume intérieur du corps supérieur 2. En outre, selon ce mode de réalisation, l'applicateur 5 peut est formé d'une seule pièce avec la paroi supérieure 8 du corps supérieur 2, de sorte que le corps supérieur 2 fasse fonction d'applicateur.

**[0037]** Le piston 30 est monté le long d'une crémaillère 31 pour, par actionnement en rotation du corps inférieur 1, transformer un mouvement relatif de rotation de ladite crémaillère par rapport audit piston en mouvement de translation dudit piston de sorte à pousser le produit P vers l'orifice de distribution 6.

[0038] Dans le mode de réalisation représenté, la cré-

25

30

35

40

maillère 31 est disposée axialement avec sa partie inférieure solidaire en rotation du corps inférieur 1, ladite crémaillère étant sous la forme d'une tige dont la périphérie présente un filetage extérieur.

[0039] Un alésage fileté 32 du piston 30 est monté sur ladite tige pour être déplaçable en translation entre une position inférieure à proximité du corps inférieur 1 (figure 3 et 4) pour les premières applications, et une position supérieure au voisinage de l'applicateur 5 pour les dernières applications. Ainsi, les déplacements successifs du piston 30 entre ces deux positions permettent de pousser le produit P conditionné au travers de l'orifice 6, et ce par rotation manuelle successive du corps inférieur 1.

[0040] Dans cette réalisation, le dispositif de rotation anti-retour entre les corps 1, 2 peut être remplacé par une possibilité de coopération des filetages uniquement dans le sens d'actionnement, ou par le fait que la tige soit solidarisée au corps inférieur 1 que dans le sens d'actionnement.

[0041] En outre, pour assurer la distribution d'un maximum de produit P contenu dans le corps supérieur 2, le piston 30 représenté comprend, d'une seule pièce, une portion supérieure 30a dont la géométrie est agencée pour pouvoir s'introduire au moins partiellement dans l'applicateur 5, et une portion inférieure 30b portant au moins une lèvre d'étanchéité 30c frottant sur la paroi interne de l'espace de conditionnement.

#### Revendications

- 1. Système d'application d'un produit (P) liquide pâteux, comprenant un corps inférieur (1) qui est monté en rotation manuelle sur un corps supérieur (2), et un applicateur (5) solidaire dudit corps supérieur en étant pourvu d'un orifice de distribution (6) du produit (P), ledit système comprenant en outre un dispositif de distribution du produit (P) qui est actionné par rotation du corps inférieur (1), ledit système étant caractérisé en ce qu'il comprend en outre un corps extérieur (24) et une base (25) qui est montée en rotation manuelle sur ledit corps extérieur, le corps supérieur (2) étant monté en translation réversible dans le corps extérieur (24) entre une position rétractée dans laquelle l'applicateur (5) est logé dans le corps extérieur (24) et une position d'utilisation dans laquelle ledit applicateur est saillant dudit corps extérieur, le corps inférieur (1) étant monté en translation dans la base (25) pour déplacer réversiblement le corps supérieur (2) entre ses deux positions par rotation de la base (25) respectivement dans un sens, et pour être entrainé en rotation par ladite base lorsque ledit applicateur est en position d'utilisation.
- Système d'application selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface intérieure de la base
   (25) comprend une gorge en hélice (26), le corps

inférieur (1) comprenant un ergot extérieur (27) qui est engagé dans ladite gorge sur la course de translation.

- 5 3. Système d'application selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la surface intérieure du corps extérieur (24) comprend une cannelure axiale (28) dans laquelle un ergot extérieur (29) du corps supérieur (2) est guidé.
  - 4. Système d'application selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que, en position d'utilisation, au moins l'un parmi l'ergot (27), l'ergot (29) et le corps supérieur (2) est en butée axiale dans respectivement la fin de gorge (26), la cannelure (28) et le corps supérieur (24), de sorte à permettre l'entrainement en rotation du corps inférieur (1) par l'intermédiaire de la base (25).
- 5. Système d'application selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'applicateur (5) comprend une partie saillante (9) du corps supérieure (2) qui est pourvue de l'orifice de distribution (6).
  - **6.** Système d'application selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** l'orifice de distribution (6) est formé sur une zone biseautée (13) de l'applicateur (5).
  - 7. Système d'application selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le corps inférieur (1) est monté sur le corps supérieur (2) par l'intermédiaire d'un dispositif (18) de rotation antiretour dans le sens (S) opposé à l'actionnement.
  - 8. Système d'application selon la revendication 7, caractérisé en ce que le dispositif (18) de rotation antiretour comprend des moyens agencés pour permettre un débattement angulaire de décompression dans le sens (S) opposé à l'actionnement.
- 9. Système d'application selon la revendication 8, caractérisé en ce que les moyens de débattement angulaire comprennent un ergot (19) qui est engagé dans une lumière angulaire (20), la course dudit ergot dans ladite lumière définissant le débattement angulaire.
- 10. Système d'application selon la revendication 9, caractérisé en ce que le dispositif (18) de rotation antiretour comprend une bague de décompression (21) qui est interposée entre les corps supérieur (2) et inférieur (1), ledit dispositif comprenant, entre la bague (21) et un corps (1, 2), une coopération entre un ergot (22) et des crans (23) d'anti-retour et, entre la bague (21) et l'autre corps (2, 1), la coopération de l'ergot (19) avec la lumière (20).

25

40

50

55

11. Système d'application selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le dispositif de distribution comprend une poche souple (14) dans laquelle le produit (P) est conditionné, ladite poche étant logée dans les corps supérieur (2) et inférieur (1) en étant d'une part solidaire en rotation dudit corps inférieur et d'autre part solidaire de l'applicateur (5) en étant en communication étanche avec l'orifice (6), de sorte à permettre la distribution du produit (P) par torsion de la poche (14) lors de l'actionnement en rotation du corps inférieur (1).

12. Système d'application selon la revendication 11, caractérisé en ce que le corps inférieur (1) comprend un alésage (16) sur lequel une ouverture inférieure (14a) de la poche souple (14) est montée, un moyen d'obturation inférieur (17) de la poche souple (14) étant associé dans ledit alésage.

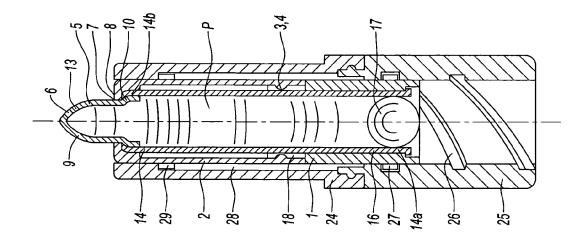
13. Système d'application selon la revendication 11 ou 12, caractérisé en ce qu'au moins une partie de l'applicateur (5) est surmoulée par la poche souple (14), une fente (15) étant réalisée dans la zone de ladite poche qui est éventuellement formée en regard de l'orifice de distribution (6).

14. Système d'application selon l'une quelconque des revendications 11 à 13, caractérisé en ce que l'épaisseur (e) de l'enveloppe de la poche souple (14) augmente depuis le corps inférieur (1) jusqu'à l'applicateur (5).

- 15. Système d'application selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le dispositif de distribution comprend un piston (30) disposé dans un espace du corps supérieur (2) dans lequel le produit (P) est conditionné, ledit piston étant monté le long d'une crémaillère (31) pour, par actionnement en rotation du corps inférieur (1), transformer un mouvement relatif de rotation de ladite crémaillère par rapport audit piston en mouvement de translation dudit piston de sorte à pousser le produit (P) vers l'orifice de distribution (6).
- 16. Système d'application selon la revendication 15, caractérisé en ce que la crémaillère (31) est solidaire en rotation du corps inférieur (1), ladite crémaillère présente un filetage extérieur sur lequel un alésage fileté (32) du piston (30) est monté.
- 17. Système d'application selon la revendication 15 ou 16, caractérisé en ce que l'applicateur (5) est formé d'une seule pièce avec la paroi supérieure (8) du corps supérieur (2).
- **18.** Système d'application selon l'une quelconque des revendications 15 à 17, **caractérisé en ce que** le piston (30) présente une portion supérieure (30a)

dont la géométrie est agencée pour pouvoir s'introduire au moins partiellement dans l'applicateur (5), et une portion inférieure (30b) portant au moins une lèvre d'étanchéité (30c) frottant sur la paroi interne de l'espace de conditionnement.

Fig. 2



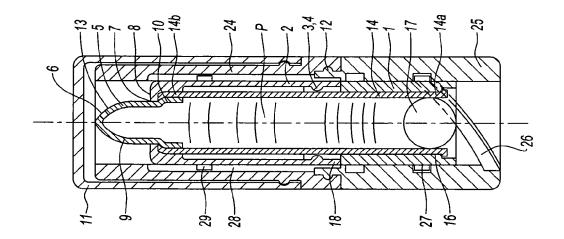
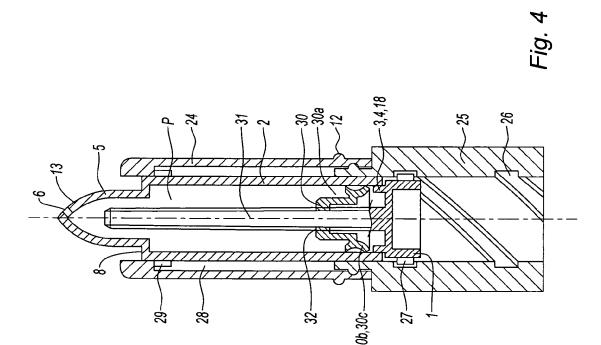
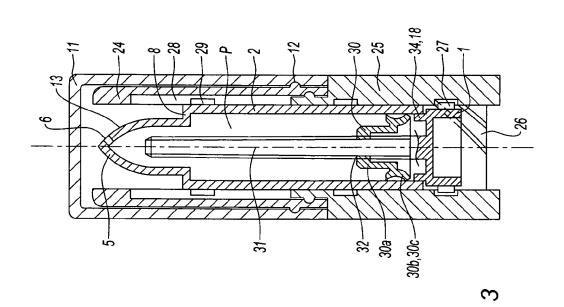


Fig. 1





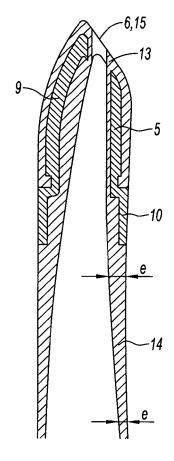


Fig. 5

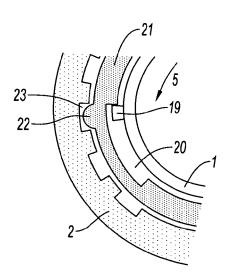


Fig. 7

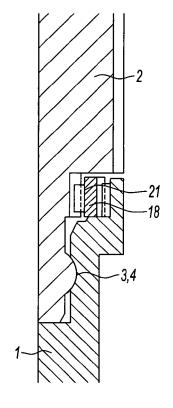
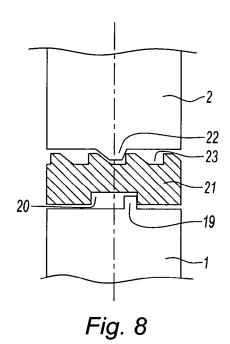


Fig. 6





## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 08 29 1110

DO	CUMENTS CONSIDER	ES COMME PERTINENTS		
atégorie	Citation du document avec des parties pertin	indication, en cas de besoin, entes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
4	US 2006/222450 A1 ( 5 octobre 2006 (200 * le document en en		1-18	INV. A45D34/04 B65D83/00
4	JP 2001 114355 A (Y 24 avril 2001 (2001 * abrégé; figures *	OSHINO KOGYOSHO CO LTD) -04-24)	11	ADD. A45D40/06
A	DE 43 23 265 A1 (ZE GRAEBNER [DE]) 16 février 1995 (19 * le document en en	95-02-16)	11	
A	WO 95/11839 A (PENT 4 mai 1995 (1995-05 * le document en en	-04)	11	
A	W0 03/015568 A (AN 27 février 2003 (20 * le document en en	03-02-27)	1-18	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)  A45D B65D
Le pre	ésent rapport a été établi pour tou	tes les revendications		
l	ieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
	La Haye	27 février 2009	Din	escu, Daniela
X : parti Y : parti autre A : arriè O : divu	LATEGORIE DES DOCUMENTS CITES culièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison document de la même catégorie re-plan technologique (gation non-écrite ument intercalaire	E : document de brev date de dépôt ou a avec un D : cité dans la dema L : cité pour d'autres	ret antérieur, mai après cette date nde raisons	is publié à la

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

### ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 08 29 1110

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-02-2009

ıc	ument brevet cité pport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s	)	Date de publication
12	2006222450	A1	05-10-2006	CN FR JP	1864587 2884698 2006305299	A1	22-11-200 27-10-200 09-11-200
JP	2001114355	Α	24-04-2001	JP	3781254	B2	31-05-200
ЭE	4323265	A1	16-02-1995	AT AU BR CA CN WO EP HU JP PL RU	146150 7228494 9407058 2166998 1128523 9502549 0707554 73389 8512270 312504 2112726	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	15-12-199 13-02-199 13-08-199 26-01-199 07-08-199 26-01-199 24-04-199 29-07-199 24-12-199 29-04-199 10-06-199
√O	9511839	Α	04-05-1995	DE DE EP	69427162 69427162 0677456	T2	07-06-200 23-08-200 18-10-199
√O	03015568	Α	27-02-2003	CN KR US	1474662 20030015539 2004084343	Α	11-02-200 25-02-200 06-05-200

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460

11